



arriéré de pension non reconnaissance d'enfant Bonjour

Par **xy59**, le **19/06/2009** à **09:04**

bonjour,

Je me trouve dans une situation très difficile .il y a 9 ans j'étais avec une demoiselle et notre relation c'est mal terminé suite à une dernière rencontre elle m'apprend quelques jours après qu'elle est enceinte.je lui fait comprendre que je ne voulais pas assumer ni la reconnaitre et elle de ce coté décide de garder cette enfant.

J'ai assister à l'accouchement et depuis très régulièrement je voit mon enfant elle m'appelle papa j'offre les cadeaux à tous les événements.je fais partie de sa vie mais de manière non officiel et cela fonctionnement jusqu'à présent.

Le mois dernier la mère à commencer à me menacer de m'attaquer en justice pour le paiement d'une pension (j'y suis prêt) et le paiement de 9 ans d'arriéré de pension.

Voici mes questions:

- * comment se calcul une pension alimentaire?
- * peut elle exiger le paiement d'un arriéré sachant qu'elle aurait pu m'attaquer en justice depuis la naissance de l'enfant?
- * si oui combien vais je payer?
- * à combien d'année peut remonter cette arriéré?

Merci pour vos réponses.